



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
avis de la CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 21 septembre 2018

Madame le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 26 juin 2018.

Par courrier réceptionné le 06 août 2018, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie le jeudi 20 septembre 2018. Le projet a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET et Monsieur Guillaume FENAT, à partir de votre dossier de PLU.


La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre projet de PLU sous réserve de la prise en compte des réserves expresses suivantes :

- identifier et matérialiser les rus et mares de la commune et en assurer la protection réglementaire associée ;***
- Identifier et protéger les zones humides de classes 1 et 2. Les zones humides de classe 3 peuvent être matérialisées si elles ont été vérifiées et confirmées.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Claire CRAPART
mairie
2, rue de la Tour Maurouard
77560 BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF